



CONTRIBUTIONS PREVUES DETERMINEES AU NIVEAU NATIONAL DE LA COTE D'IVOIRE

1. Contexte national

Données clés

Superficie	322 463 km ² - 550 Kilomètres de littoral
Climat	Sud : climat équatorial, chaud et humide. Nord : climat tropical plus sec
Population	22,67 millions dont 41,5% de moins de 15 ans (RGPH, 2014)
PNB	34,25 milliards USD (2014)
RNB/h	1 550 USD (2014)
Poids dans le PIB mondial	0,06% Parité de Pouvoir d'Achat (PPA) constant en 2011
Part de l'agriculture dans le PIB	24%
Consommation d'énergie primaire /h	0,64 tep en 2012
Accès à l'électricité	56% des ménages

Sources : RGPH 2014, PND 2016-2020, BAD, Banque Mondiale, EDS 2011-2012, AIE, PNIA 2010-2015

Après une décennie de crise politico-militaire qui a entraîné une profonde fracture sociale, la Côte d'Ivoire s'est donné pour objectif de devenir un pays émergent à l'horizon 2020. Pour impulser et coordonner les multiples facettes de son développement, la Côte d'Ivoire a renoué avec sa tradition de planification.

Le pays a également renoué avec une croissance rapide (de l'ordre de 8% par an), dans un contexte de paix, de sécurité fortement améliorée et d'une meilleure gouvernance. Les populations commencent également à tirer profit du dynamisme retrouvé, grâce aux efforts de redistribution et de correction des inégalités réalisés dans les différents secteurs.

Le PND 2016-2020 en cours de finalisation vise à consolider cette trajectoire vers l'émergence et l'industrialisation. Cette planification s'inscrit dans une vision à plus long-terme. L'Etude Nationale Prospective « Côte d'Ivoire 2040 » est également en voie de finalisation.

La stratégie nationale de développement du pays conjuguée à une forte croissance démographique conduirait à une augmentation substantielle des émissions de gaz à effet de serre (GES). En outre, la Côte d'Ivoire est vulnérable aux impacts du changement climatique qui touchent tous les secteurs essentiels de son développement.

Pour relever ces défis, la Côte d'Ivoire a mis en place en 2012 le Programme National Changement Climatique (PNCC) afin de coordonner, proposer et promouvoir des mesures et stratégies en matière de lutte contre les changements climatiques. Une Stratégie Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques 2015-2020 a été adoptée fin 2014.

Au travers de cette Contribution Prévues Déterminées au niveau National (CPDN / INDC), la Côte d'Ivoire entend : marquer sa volonté de réduire l'empreinte carbone de son développement en privilégiant des options d'atténuation présentant des "co-bénéfices" élevés (**Section 2 : Atténuation**) ; renforcer la résilience du pays aux changements climatiques (**Section 3 : Adaptation**) ; mettre en cohérence ses politiques sectorielles et renforcer son dispositif et ses outils de mise en œuvre pour faciliter l'atteinte de ces objectifs (**Section 4**) ; et mobiliser à cet effet tous les moyens pertinents, notamment de financement, tant nationaux qu'internationaux (**Section 5**).

2. Atténuation

2.1. Contribution de la Côte d'Ivoire

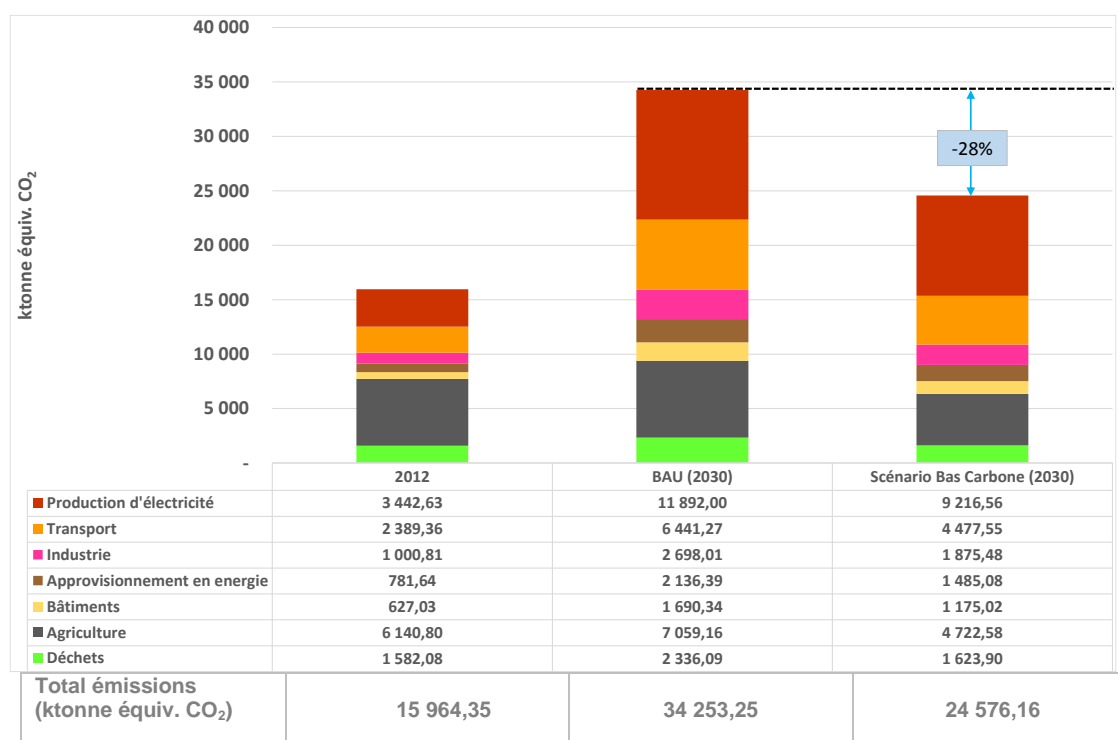
Tout en prenant en compte la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, la Côte d'Ivoire, à l'instar des économies africaines doit relever le défi du développement afin d'améliorer le niveau et la qualité de vie de sa population. L'impérieuse nécessité de ce développement qui passe notamment par l'accroissement de la production agricole, la transformation agro-industrielle, la lutte contre la déforestation et la poursuite, voire l'accélération de la mise à disposition d'énergie moderne à tous les habitants, n'entame en rien la volonté politique du pays de contribuer à la réduction des émissions de GES. Toutefois, la Côte d'Ivoire a besoin d'être appuyée pour poursuivre la voie d'un développement durable, respectueux de l'environnement et soucieux des enjeux des changements climatiques.

Les INDC de la Côte d'Ivoire se déclinent donc en une contribution basée sur les efforts de réduction de GES contenus dans les plans stratégiques sectoriels de développement prévoyant l'appui des partenaires techniques et financiers.

Type de contribution	Combinaison d'objectifs et d'actions d'atténuation	
Objectif national à long terme sur les émissions de GES	Scénario bas carbone (2030)	Réduction des émissions de GES par rapport aux émissions de l'année cible (2030) dans un scénario de base (Business As Usual ou BAU).
Année cible	2030	
Année de base	2012	
Réduction cumulée des émissions d'ici 2030	Scénario bas carbone (2030)	-28%
Objectifs sectoriels	Scénario bas carbone (2030)	<ul style="list-style-type: none"> Composition du mix électrique : 26% de charbon, 32% de gaz naturel en cycle combiné, 26% d'hydroélectricité et 16% des autres énergies de sources renouvelables (EnR), soit un cumul de 42% d'EnR dans le mix électrique en 2030. Intensification et mécanisation de l'agriculture et de la production animale. Réduction des émissions de GES dues à la déforestation et à la dégradation des forêts. Gestion durable et valorisation des déchets.
Equité de la Contribution	- La Côte d'Ivoire est peu émettrice de GES avec seulement 0,81 tCO ₂ /hab (hors foresterie) - Le développement nécessaire de la Côte d'Ivoire (+8,4% de croissance du PIB d'ici 2030) s'accompagnerait d'une augmentation des émissions à 1,17 tCO ₂ /hab (+44,4%) en 2030.	
Ambition de la Contribution	La Côte d'Ivoire s'engage à : - Porter à 42% la part des EnR dans le mix électrique (incluant la grande hydroélectricité). - Mettre en œuvre la stratégie de réduction des émissions de GES issues de la déforestation et de la dégradation des forêts en plus de la gestion durable des forêts et des politiques ambitieuses de reboisement (REDD+). La baisse de 28% des émissions du scénario bas-carbone par rapport à un scénario de base (BAU) représente un effort significatif pour un pays dont le PIB/hab se situe au 148 ^{ème} rang mondial (2014, en base PPA).	
Polluants atmosphériques de courte durée de vie (PCDV/SLCP)	La Côte d'Ivoire s'est engagée à réduire les polluants atmosphériques de courte durée de vie ayant un impact sur le climat en plus des GES de longue durée. Le pays développera à cet effet, d'ici à 2018, un plan d'action national de réduction des PCDV / SLCP dont les contributions au réchauffement climatique sont clairement établies par le PNUE dans son rapport de 2011.	

2.2. Scénarios de base et de développement sobre en carbone

La figure ci-dessous présente (i) les émissions de l'année de base 2012, (ii) un scénario Business As Usual (cours normal des affaires) et (iii) un scénario de développement sobre en carbone montrant l'impact des grandes actions sectorielles dont la mise en œuvre pourrait être assujettie à des appuis extérieurs additionnels.



Le tableau ci-dessous présente les parts relatives des différents sous-secteurs dans les émissions de GES.

Sous-secteurs	2012	BAU (2030)		Scénario bas carbone (2030)	
	Emissions (ktonne Equiv. CO ₂)	Emissions (ktonne Equiv. CO ₂)	Pourcentage de hausse par rapport à 2012	Emission (ktonne Equiv. CO ₂)	Pourcentage de baisse par rapport à BAU
Production d'électricité	3 442,63	11 892,00	52,93	9 216,56	-7,81
Transport	2 389,36	6 441,27	25,38	4 477,55	-5,73
Industrie	1 000,81	2 698,01	10,63	1 875,48	-2,40
Approvisionnement en énergie	781,64	2 136,39	8,49	1 485,08	-1,90
Bâtiments	627,03	1 690,34	6,66	1 175,02	-1,50
Agriculture	6 140,80	7 059,16	5,75	4 722,57	-6,82
Déchets	1 582,08	2 336,09	4,72	1 623,90	-2,08
Total	15 964,35	34 253,25	114,56	24 576,16	-28,25

2.3. Hypothèses et approches méthodologiques

Type d'objectif	Réduction en % par rapport aux émissions de l'année cible dans un scénario de base.
Début de mise en œuvre de l'INDC	2016.
Couverture (du pays)	Tout le pays.
Gaz couverts	Dioxyde de carbone (CO ₂), Méthane (CH ₄), Oxyde nitreux (N ₂ O).
Secteurs/sources couverts	Agriculture, Energie, Déchets, UTCATF (Foresterie : non incluse dans les inventaires).
Scénario de base (BAU)	Ce scénario décrit l'évolution des émissions de GES à l'horizon 2030 par secteur d'activité en fonction des stratégies actuelles de développement du Gouvernement.
Scénario d'atténuation (bas carbone)	Ce scénario décrit l'évolution des émissions de GES à l'horizon 2030 sur la base d'orientations bas-carbone dans les principaux secteurs d'activité, notamment, énergie, agriculture et déchets.
Sources pour les scénarios (BAU et Bas carbone)	ENP 2040, PND 2016-2020, Plan Directeur Production et Transport d'Energie Electrique 2014-2030, PNIA 2010-2015, Politique industrielle (2013).
PRG	Les valeurs de PRG utilisées sont celles déterminées par le Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'évolution du Climat (GIEC, SAR).
Méthodologie de projection des émissions du scénario de base (BAU)	L'inventaire de l'année de base (2012) est celui de la Troisième Communication Nationale (TCN). Le scénario de base (BAU) est construit en appliquant aux émissions des différents secteurs des hypothèses d'évolution dépendant des taux de croissance annuels sectoriels, de l'évolution de la population, du mix électrique et de l'évolution tendancielle de l'efficacité du secteur.
Méthodologie de projection pour le scénario bas carbone	Le scénario bas carbone est construit en appliquant aux émissions sectorielles du scénario de base, une estimation des gains liés à la mise en place des politiques et projets du secteur.
Approche concernant les émissions relatives à l'Utilisation des Terre, Changements d'Affectation des Terre et Foresterie (UTCATF)	Les émissions de ce secteur important en Côte d'Ivoire devront faire l'objet d'une analyse plus précise d'ici à 2020 pour pouvoir être intégrées à l'objectif général. Cela pourra se faire grâce à la meilleure connaissance des superficies par type de sols grâce à l'imagerie satellitaire couplée avec l'exploitation des données de terrain.

2.4. Actions d'atténuation

La Côte d'Ivoire entend mettre en œuvre les Actions d'atténuation suivantes¹ :

Agriculture / Foresterie				
Grands enjeux de l'agriculture: (i) Recherche de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaires et (ii) Amélioration de la productivité et de la compétitivité				
Grand enjeu du secteur forestier: Gestion durable des forêts et Objectif de 20% de couverture nationale forestière dans le Code forestier 2014				
<i>Message clef : Concept « Agriculture zéro déforestation »</i>				
Orientation	Mesures /actions	Co-bénéfices		
		Economiques	Sociaux	Environnementaux
Mise en cohérence de la planification nationale et de l'aménagement de l'espace rural pour développer l'agriculture et le secteur forestier	Mise en cohérence des Plans Nationaux d'Investissement Agricole (PNIA) avec les stratégies de limitation de la déforestation (processus REDD+) à travers un schéma directeur d'aménagement du territoire à 2030 (sécurisation du foncier) en concertation avec chacune des filières agricoles et les territoires	Bonification des avantages économiques du PNIA et des plans de développement forestier	- Réduction des conflits sociaux - Inclusion sociale	- Réduction des émissions de GES - Accroissement global du carbone forestier - Maintien de la biodiversité et des services écosystémiques
	Rédaction d'un schéma régional d'aménagement du territoire pour les différentes régions avec l'implication des communautés locales	Développement économique des régions	Réduction des conflits sociaux	Accroissement des services écosystémiques
	Délimitation des territoires villageois et matérialisation des limites avec des essences forestières	Maitrise du foncier et de la dynamique spatiale de l'occupation des terres	- Réduction des conflits sociaux - Inclusion sociale	Accroissement des services écosystémiques
	Sécurisation du foncier avec l'implication des interprofessions agricoles, des coopératives et du secteur privé pour faciliter les procédures et la réalisation d'économies d'échelle	Faciliter l'investissement dans le secteur de l'utilisation des terres	- Réduction des conflits sociaux - Cohésion sociale	Accroissement des services écosystémiques
Développement agricole sans extension sur les surfaces forestières restantes et moins émettrice de GES	Découplage de la production agricole et de la déforestation via la promotion de pratiques agricoles intensives à impacts réduits sur l'environnement et l'agroforesterie	- Amélioration de la productivité et de la création de richesses - Accroissement des rendements et revenus agricoles - Stimulation de la création d'industries légères à vocation agricole dans le milieu rural	- Effets positifs sur l'économie sociale : création d'emplois en milieu rural (environ 400 000 emplois agricoles attendus pour le PNIA en cours) - Réduction de la pauvreté	- Réduction des émissions de GES - Maintien des services écosystémiques
	Concrétisation du concept « Agriculture zéro déforestation » et valorisation des produits associés	- Amélioration de la productivité des facteurs	- Réduction des conflits sociaux - Création d'emploi	- Réduction des émissions de GES

¹ Ces actions sont formulées à un niveau élevé d'agrégation en cohérence avec l'esprit de l'INDC, qui ne doit pas consister en un catalogue de programmes et de projets. Un travail subséquent sera nécessaire pour traduire ces orientations en programmes opérationnels.

		naturels de production (terre, facteurs climatiques) - Accroissement des rendements et revenus agricoles	- Réduction de la pauvreté rurale - Réduction de l'exode des jeunes et rajeunissement du monde paysan	- Accroissement du carbone forestier - Maintien de la biodiversité et des services écosystémiques
	Développement des infrastructures de base qui permettront d'améliorer la logistique des transports de produits agricoles, d'élevage et de pisciculture	- Baisse des pertes post-récolte et accroissement des revenus - Stimulation de la création d'industries légères à vocation agricole dans le milieu rural	- Accroissement des emplois - Réduction de l'exode des jeunes et rajeunissement du monde paysan	
Intensification d'une production agricole, animale et halieutique respectueuse de l'environnement et permettant d'éviter la déforestation	Promotion et intensification de la production et de l'utilisation de semences à haut rendement et résistantes notamment aux facteurs climatiques et aux maladies (hors OGM et hybrides)	Accroissement de la productivité et des revenus	Création de chaînes de valeur durables et d'emplois	Réduction de la pression sur les terres agricoles
	Renforcement des partenariats et des collaborations sur l'analyse des sols pour améliorer leur productivité et améliorer la mise en œuvre des innovations agricoles	Accroissement de l'innovation agricole et des rendements	Création d'emplois	Maintien des services écosystémiques
	Rationalisation de l'utilisation des intrants chimiques et facilitation de l'emploi des intrants biologiques	Réduction des coûts médicaux liés à l'utilisation non contrôlée des intrants chimiques	Réduction des risques sanitaires liés aux intrants chimiques	Réduction des dommages environnementaux dus aux intrants chimiques
	Développement d'une mécanisation efficiente de l'agriculture et amélioration des infrastructures de conditionnement, de récolte et de conservation	Baisse des pertes post-récolte et accroissement des revenus	Création d'emploi	Maintien des services écosystémiques
Promotion des pratiques durables et intégrées permettant d'améliorer les capacités de production agricole et valoriser les ressources du milieu	Promotion de l'association agriculture-élevage, de l'agroforesterie, et de l'agriculture de conservation en particulier au niveau des plantations communautaires et privées	Accroissement des rendements et revenus agricoles	Réduction des conflits sociaux	Amélioration de la biodiversité
	Réduction maximale de la submersion rizicole permettant de limiter les émissions de méthane	Maintien des rendements agricoles	Maintien des emplois	Réduction des émissions de GES
	Gestion durable des sols organiques	- Amélioration de la productivité et de la création de richesses - Accroissement des rendements et revenus agricoles	- Réduction des conflits sociaux - Maintien des emplois	- Maintien des services écosystémiques
	Renforcement et vulgarisation des résultats de la recherche scientifique sur la gestion des ressources naturelles (notamment les sciences du sol et la physiologie pathologie et technologie post récolte)	Accroissement des rendements et revenus agricoles	- Réduction des conflits sociaux - Maintien des emplois	
Développement du secteur forestier à travers la gestion durable des	Mise en œuvre du mécanisme d'Applications des réglementations forestières, Gouvernance et Echanges commerciaux (FLEGT)	Relance de l'économie forestière	Amélioration de la gouvernance forestière	Maintien des services écosystémiques

forêts et l'amélioration de la Gouvernance forestière	Rédaction et mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion participative des forêts classées	Diversification des revenus des communautés locales	Participation des populations à la gestion des forêts	Maintien des services écosystémiques
	Stabilisation de l'extension des surfaces agricoles dans les forêts classées	Sécurisation du revenu des paysans	Création d'emplois	Préservation de la biodiversité
	Restauration des forêts classées avec l'implication des communautés locales	Diversification des revenus des communautés locales	Création d'emploi	Accroissement des stocks de carbone
	Renforcement de la gestion durable des forêts classées et des aires protégées, notamment grâce au suivi spatial des terres	- Maintien des rendements agricoles liés au micro climat - Stimulation d'activités écotouristiques	- Création d'emploi écotouristiques - Réduction de l'exode des jeunes	- Préservation et valorisation de la biodiversité et des habitats naturels - Maintien des services écosystémiques
	Facilitation de la réhabilitation des terres dégradées et du reboisement des zones de savanes, et renforcer les stocks de carbone dans les forêts dégradées à travers la promotion du reboisement villageois	- Diversification des sources de revenus - Crédit carbone disponible	- Réduction des conflits sociaux - Accroissement des emplois - Réduction de l'exode des jeunes et rajeunissement du monde paysan	- Restauration de la biodiversité et des habitats naturels - Accroissement des services écosystémiques
	Mise en place d'un système d'incitation de type paiement pour service environnementaux (PSE) afin encourager le reboisement villageois et la conservation des forêts naturelles dans le domaine rural et soutenir les petits producteurs à adopter des pratiques de production durable	Accroissement des revenus des communautés	Création d'emploi	- Accroissement des stocks de carbone - Accroissement des services écosystémiques
Développement de solutions énergétiques domestiques durables pour les besoins de cuisson des populations	Reboisement avec des essences à croissance rapide à vocation bois énergie ; Promotion de foyers améliorés et Promotion des alternatives en charbon de bois à travers la valorisation de la biomasse agricole	Diversification des revenus des communautés locales	- Création d'emploi vert - Amélioration des conditions de vie de la femme en milieu rural	Réduction des émissions de GES
Coûts	Le coût global du PNIA 2010-2015 est évalué à 2 040 milliards de FCFA, dont 1 565 milliards pour la période 2012 - 2015 (même ordre de grandeur pour PNIA 2016-2020). L'orientation bas carbone des futurs plans devra être distillée sur toutes les composantes			

Energie/Transport

Grands enjeux de l'énergie :

(i) Améliorer l'accès des populations à l'électricité et à l'énergie à un prix accessible ; et (ii) Accroître l'utilisation des énergies renouvelables dans la production d'électricité

Message clef : « 42 % d'énergies renouvelables incluant la grande hydroélectricité dans le mix électrique »

Orientation	Mesures /actions	Effets /Bénéfices		
		Economiques	Sociaux	Environnementaux
Maîtrise de la consommation énergétique des systèmes par une politique d'efficacité énergétique volontariste incluant les EnR	Mesures transversales			
	Investissement dans l'efficacité énergétique et amélioration du taux de participation des EnR dans le mix électrique à l'horizon 2030	<ul style="list-style-type: none"> - Gains de productivité et amélioration de la compétitivité - Diversification des sources d'énergie primaire - Réduction de la dépendance vis-à-vis des énergies fossiles - Amélioration de l'accès à des sources d'énergie sûre et abondante 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de nouvelles filières d'emplois qualifiés - Impact sur la santé et amélioration de la qualité de vie - Réduction des conflits sociaux - Amélioration des taux de couverture et d'accès des populations aux services énergétiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des niveaux d'émissions de GES, notamment de CO₂ - Diminution de la pression sur les ressources naturelles
	Mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire en matière d'EnR et d'efficacité énergétique	Amélioration de l'environnement autour du secteur énergétique	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de nouvelles filières d'emplois qualifiés - Réduction des conflits sociaux - Amélioration des taux de couverture et d'accès des populations aux services énergétiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des niveaux d'émissions de GES, notamment de CO₂ - Diminution de la pression sur les ressources naturelles
	Renforcement de l'intégration de la Côte d'Ivoire dans le marché Régional de l'Energie, à travers l'interconnexion avec les autres pays de la région	<ul style="list-style-type: none"> - Accroissement du revenu national - Renforcement de la part de la Côte d'Ivoire dans le PIB de l'UEMOA 	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la qualité de vie - Réduction des conflits sociaux - Amélioration des taux de couverture et d'accès des populations aux services énergétiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des niveaux d'émissions de GES, notamment de CO₂ - Diminution de la pression sur les ressources naturelles
	Mesures sous-sectorielles : Industrie			
	Mise en place d'une stratégie de réduction des gaspillages dans la consommation énergétique des industries à travers : <ul style="list-style-type: none"> - le diagnostic ou l'audit énergétique pour établir un bilan de la consommation et des usages énergétiques ; - le comptage pour disposer de données fiables et continues sur la consommation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Gains de productivité - Amélioration de la compétitivité - Réduction de la facture énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de nouvelles filières d'emplois qualifiés - Gains de revenus 	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des niveaux d'émissions de GES, notamment de CO₂ - Diminution de l'empreinte écologique
	Encouragement des entreprises à investir dans des équipements énergétiquement plus performants	<ul style="list-style-type: none"> - Gains de productivité - Amélioration de la compétitivité - Réduction de la facture énergétique 	Développement de nouvelles filières d'emplois qualifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des niveaux d'émissions de GES, notamment de CO₂ - Diminution de la pression sur les ressources naturelles

	Evaluer les potentiels de substitution ou d'optimisation (par exemple cogénération ou valorisation) ;	<ul style="list-style-type: none"> - Gains de productivité - Amélioration de la compétitivité - Réduction de la facture énergétique 	Développement de nouvelles filières d'emplois qualifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des niveaux d'émissions de GES, notamment de CO₂ - Diminution de la pression sur les ressources naturelles
Mesures sous-sectorielles : Sous-secteur Bâtiments				
	Développement d'une réglementation nationale sur l'efficacité thermique des bâtiments (construction et rénovation)	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la facture énergétique - Gains de revenus 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de nouvelles filières d'emplois qualifiés - Amélioration de la qualité de vie 	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des niveaux d'émissions de GES, notamment de CO₂ - Diminution de la pression sur les ressources naturelles
	Formation de tous les acteurs de la chaîne de valeur à la construction basse consommation	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la facture énergétique - Gains de revenus 	Développement de nouvelles filières d'emplois qualifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des niveaux d'émissions de GES, notamment de CO₂ - Diminution de la pression sur les ressources naturelles
Mesures sous-sectorielles : Sous-secteur Transports				
	Amélioration de la mobilité et développement des offres de transport bas-carbone	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la facture énergétique - Gains de revenus 	Amélioration de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des niveaux d'émissions de GES, notamment de CO₂ - Diminution de la pression sur les ressources naturelles
	Intégration d'une dimension énergie/climat dans les documents de planification territoriale afin de limiter les distances, de travailler sur la mixité fonctionnelle et de proposer des politiques de transport en commun efficiente	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la facture énergétique - Gains de revenus 	Amélioration de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des niveaux d'émissions de GES, notamment de CO₂ - Diminution de la pression sur les ressources naturelles
	Accompagnement des communes dans l'élaboration de plans de transport urbain (exemple du train urbain dans le district d'Abidjan)	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la facture énergétique - Gains de revenus 	Amélioration de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des niveaux d'émissions de GES, notamment de CO₂ - Diminution de la pression sur les ressources naturelles
	Facilitation de l'achat de véhicules peu polluants et mise au rebut des plus polluants via des normes, incitations ou obligations	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la facture énergétique - Gains de revenus 	Amélioration de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des niveaux d'émissions de GES, notamment de CO₂ - Diminution de la pression sur les ressources naturelles
Développement de la production d'énergie à partir de sources renouvelables	Mettre en place un cadre incitatif pour le développement des énergies renouvelables (appel d'offre, FIT, défiscalisation, ...)	<ul style="list-style-type: none"> - Diversification des sources d'énergie primaire - Réduction de la dépendance énergétique vis-à-vis des énergies fossiles - Amélioration de l'accès à des sources d'énergie sûre et abondante 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de nouvelles filières d'emplois qualifiés - Impact sur la santé et amélioration de la qualité de vie - Réduction des conflits sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des niveaux d'émissions de GES, notamment de CO₂ - Diminution de la pression sur les ressources naturelles

	Lever les barrières à l'investissement (renforcement du cadre institutionnel, sécurisation des investissements, formation des banques, ...)	- Gains de productivité et amélioration de la compétitivité de l'économie	- Développement de nouvelles filières d'emplois qualifiés - Impact sur la santé et amélioration de la qualité de vie - Réduction des conflits sociaux	- Réduction des niveaux d'émissions de GES, notamment de CO ₂ - Diminution de la pression sur les ressources naturelles
	Investir dans la R&D, notamment par le renforcement des capacités de l'Institut de Recherche sur les Energies Renouvelables (IREN) et évaluer l'opportunité de créer une Agence de Promotion des Energies Renouvelables	- Elargissement du champ de connaissances sur l'efficacité énergétique - Amélioration de la compétitivité de l'économie	- Développement de nouvelles filières d'emplois qualifiés - Amélioration de la qualité de vie - Réduction des conflits sociaux	- Réduction des niveaux d'émissions de GES, notamment de CO ₂ - Diminution de la pression sur les ressources naturelles
	Faciliter le développement de projets sur les filières pertinentes: - Petite hydroélectricité - Méthanisation (déchets, résidus agricoles...) - Photovoltaïque (promotion des Kits PV solaire, système de pompage PV...) - Biomasse (exploitation durable de bois énergie)	- Elargissement du champ de connaissances sur l'efficacité énergétique - Gains de revenus - Amélioration de la compétitivité de l'économie	- Développement de nouvelles filières d'emplois qualifiés - Amélioration de la qualité de vie - Réduction des conflits sociaux	- Réduction des niveaux d'émissions de GES, notamment de CO ₂ - Diminution de la pression sur les ressources naturelles

Déchets

Grands enjeux des déchets :

(i) Améliorer la salubrité urbaine ; et (ii) Assurer la gestion durable et la valorisation des déchets

Orientations	Mesures/actions	Effets/Bénéfices		
		Economiques	Sociaux	Environnementaux
Valorisation efficiente des ressources pour tendre vers une économie circulaire	Développer et mettre en œuvre une politique et une stratégie de gestion durable des déchets incluant l'aspect valorisation	- Accroissement des revenus et de la richesse nationale - Contribution à la modernisation de l'économie et gains de productivité	- Développement de nouvelles filières d'emplois - Amélioration de la qualité de vie des populations - Réduction des conflits sociaux	- Réduction des niveaux d'émissions de GES ; - Amélioration de la qualité de l'environnement - Diminution des pressions sur les ressources naturelles
	Développer des actions d'économie circulaire : - Eco-conception des produits - Récupération/utilisation et recyclage des déchets (agricoles, forestiers et ménagers) - Compostage - Valorisation des eaux usées	- Accroissement des revenus et de la richesse nationale - Contribution à la modernisation de l'économie et gains de productivité	- Développement de nouvelles filières d'emplois - Amélioration de la qualité de vie des populations - Réduction des conflits sociaux	- Réduction des niveaux d'émissions de GES ; - Amélioration de la qualité de l'environnement - Diminution des pressions sur les ressources naturelles
Coûts	Le Plan Directeur Production et Transport d'Énergie Électrique 2014-2030 précise que le montant total des investissements production-transport pour la période 2014-2030, s'élève à 8 000 milliards FCFA. Les investissements additionnels liés au secteur minier coûteraient en outre près de 1 600 Milliards FCFA.			

3. Adaptation

Cadre de l'action	Description				
Impacts et vulnérabilité	<p><u>Impacts</u> : inondations, tempêtes, glissements de terrain, sécheresses-canicules, feux de brousse, baisse du débit des fleuves et amenuisement du volume des eaux de surface, raccourcissement de la durée moyenne des périodes de croissance végétative et exposition accrue des plantes au stress hydrique, faible croissance de la biomasse végétale, réduction des potentialités productives des écosystèmes, diminution des terres arables due à leur dégradation, érosion côtière jusqu'à 3 mètres par an pouvant atteindre 6 à 12 mètres lors de tempêtes, atténuation du phénomène de l'<i>upwelling saisonnier</i> ont des impacts sur : agriculture et élevage, utilisation des terres, forêts, ressources en eau, énergie, zones côtières, pêche, infrastructures (habitats), transport, santé publique et genre.</p> <p>Onze secteurs vulnérables indiqués en mai 2013 par le Ministre de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable (MINESUDD) dans le but de proposer un Plan National d'Adaptation</p> <table border="1" data-bbox="414 491 2056 683"> <thead> <tr> <th data-bbox="414 491 1261 518">Vulnérabilité forte</th> <th data-bbox="1261 491 2056 518">Vulnérabilité moyenne ou faible:</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="414 518 1261 683"> <ul style="list-style-type: none"> • Agriculture/Elevage/Aquaculture • Utilisation des terres • Forêts • Ressources en eau • Energie • Zones côtières </td> <td data-bbox="1261 518 2056 683"> <ul style="list-style-type: none"> • Pêche • Infrastructures (habitats) • Transport (routes) • Santé publique • Genre </td> </tr> </tbody> </table>	Vulnérabilité forte	Vulnérabilité moyenne ou faible:	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture/Elevage/Aquaculture • Utilisation des terres • Forêts • Ressources en eau • Energie • Zones côtières 	<ul style="list-style-type: none"> • Pêche • Infrastructures (habitats) • Transport (routes) • Santé publique • Genre
Vulnérabilité forte	Vulnérabilité moyenne ou faible:				
<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture/Elevage/Aquaculture • Utilisation des terres • Forêts • Ressources en eau • Energie • Zones côtières 	<ul style="list-style-type: none"> • Pêche • Infrastructures (habitats) • Transport (routes) • Santé publique • Genre 				
Actions à planifier pour un développement résilient au climat	<p><u>SECTORIELLES</u></p> <p>Ressources en eau : Maîtriser et gérer les ressources en eau (renforcement de la planification et de la coordination des bassins versants, développement de barrages agropastoraux, aménagement de nouveaux sites hydro-agricoles et de retenues d'eau, amélioration de l'efficacité de l'irrigation, valorisation des eaux pluviales et de crues...</p> <p>Agriculture / Elevage /Pêche : Améliorer les technologies de production, renforcer les capacités des acteurs</p> <p>Forêts et utilisation des terres : améliorer les espèces sylvicoles, promouvoir le reboisement et l'agro-écologie, restaurer les terres dégradées, promouvoir les techniques d'amélioration de la fertilité et de la conservation des sols</p> <p>Zones côtières : Réglementer la construction et l'extraction de sable sur le littoral, déménager et reconstruire les ouvrages en danger sur une ligne de repli, construire des ouvrages de protection active (épis, brise-lames), passive, de restauration (rideaux pare vent, revégétalisation, voire reboisement –mangroves-).</p> <p>Energie : Organiser la filière bois-énergie, éviter l'ensablement des cours d'eau, reprofiler et restaurer les écoulements dans les lits mineurs des cours d'eau. Vulgariser la construction et l'usage des foyers améliorés en milieu rural</p>				
Pertes et dommages	<p>Pertes humaines : pertes liées aux catastrophes hydrométéorologiques, maladies vectorielles (aux maladies –paludisme, maladies hydriques, maladies respiratoires) et liées aux feux de brousse ;</p> <p>Pertes liées à l'érosion côtière : Coûts compris entre 2,355 à 6,75 milliards de FCFA (4,0 à 6,75 millions d'US \$) pour les pertes de terre en cas de submersion comprise entre 0,5 et 2 mètres</p> <p>Pertes productions agricoles (au minimum 10 % de la production rizicole annuelle soit 50 milliards de FCFA ou 85,6 millions d'US \$ -basé sur le coût de l'importation de riz-, 10 % de la production cacaoyère annuelle, soit environ 202 millions d'US \$ établi sur le prix de l'exportation du cacao, « destruction d'importantes surfaces de palmiers à huile et de coco dans les régions d'Abidjan. Précision à faire</p> <p>Pertes en infrastructures (habitations, routes, etc.).</p> <p>« La réduction des ressources en eau et l'incidence sur la production de nourriture ainsi que sur l'habitat sont à évaluer, de même que les incidences sur la santé publique ».</p>				
Obstacles, lacunes et besoins pour réussir les actions d'adaptation	<p><u>Obstacles</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le manque d'intégration des politiques des changements climatiques dans les politiques nationales et sectorielles - la faible capacité des moyens d'existence (physique, national, social, institutionnel,...) des communautés rurales <p><u>Lacunes</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la faible compréhension du concept des changements climatiques. - l'analphabétisme. <p><u>Besoins</u> :</p>				

- le renforcement des capacités humaines, institutionnelles, techniques, financières et le transfert des technologies.

Activités	Objectifs et Description	Co-bénéfices	Coût (milliards de FCFA ou millions de US\$)
Ressources en eau			
Maîtriser et gérer les ressources en eau	<p>Réduire la vulnérabilité et accroître la résilience</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) - Mettre en œuvre pour les bassins versants (BV) nationaux et renforcer pour les BV transfrontaliers la planification et la coordination - Développer les barrages agropastoraux pour faciliter l'abreuvement du cheptel - Aménager des sites hydro-agricoles et des retenues d'eau pour améliorer les productions vivrières - Améliorer l'efficacité de l'irrigation pour limiter la consommation d'eau - Valoriser les eaux pluviales et de crues (captage et stockage des eaux de ruissellement) - Renforcer les capacités des paysans et autres utilisateurs en matière d'irrigation 	<ul style="list-style-type: none"> - Planification des productions permettant la stabilisation des prix à la consommation et des revenus des producteurs - Les retenues d'eau permettent d'augmenter les ressources halieutiques, d'évoluer vers des systèmes de production intégrés - Disponibilité en eau potable suffisante pour les besoins humains 	<p>PNIA (Aménager les terres pour les cultures intensives 84,86 milliards de FCFA – US \$14,3 millions-, faciliter l'accès au petit matériel d'irrigation, 1,8 milliards de FCFA – US \$ 3,03 millions -, réaliser les aménagements hydro-agricoles 28,37 milliards de FCFA – US \$ 47,8 millions-, appuyer la maintenance des aménagements et équipements d'irrigation 0,6 milliards de FCFA – US \$ 0,1 millions-, réhabiliter les barrages pastoraux et les retenues d'eau 3 milliards de FCFA. –US \$ 5,05 millions</p>
Agriculture			
Renforcer les productions agricoles, animales et halieutiques (secteur agricole 23 % du PIB sur la période 2000-2013)	<p>Réduire la vulnérabilité et accroître la résilience</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer l'approche agro-écologique (pratiques de gestion de la fertilité des sols, développement de l'utilisation des engrais organiques et du compost issus des déchets ménagers, l'association agriculture-élevage) - Améliorer les technologies de production grâce à l'accès aux intrants améliorés et adaptés (semences vivrières, fourragères, sylvicoles résistantes à la sécheresse, banque de gènes animale, alevins de qualité, gestion du fumier et du compost pour améliorer la fertilité des sols, etc.) - Développer les unités de stockage et de conservation pour limiter les pertes élevées post-récolte - Promouvoir et vulgariser des espèces cultivées résilientes au changement climatique - Développer les prévisions saisonnières qui renforcent la résilience au changement climatique des pratiques culturales - Favoriser l'accès des femmes au foncier rural 	<ul style="list-style-type: none"> - Autosuffisance alimentaire grâce à une amélioration des rendements (30 % pour le riz avec des semences améliorés) - Lutte contre la pauvreté et maintien de la paix sociale par l'amélioration du pouvoir d'achat des communautés rurales, la création d'emplois doit être un point entier. - Réduction de la dépendance aux importations et amélioration des exportations des produits agricoles (SNDCV indique 40 % des recettes d'exportation) - Prise en compte de l'aspect genre (femmes) 	<p>SNDCV (plan de développement semencier agricole 12,05 milliards de FCFA –US \$ 20,3 millions, appui direct aux activités de production 540 milliards de FCFA –US \$ 909,9 millions)</p> <p>SNDR (appui technique à la production –semences riz, intrants et mécanisation : 299 milliards de FCFA – US \$ 503,8 millions).</p> <p>PSDEPA (amélioration de la productivité et de la compétitivité 80,948 milliards de FCFA – US \$ 136,4 millions dont 2,18 milliards – US \$ 3,7 millions- pour la production de fourrage et de semences, préservation de la diversité génétique aquacole 7,45 milliards de FCFA – US \$ 12,6 millions)</p>
Forêts et utilisation des terres			
Lutter contre la déforestation	<p>Réduire la vulnérabilité et accroître la résilience</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre la pauvreté (exploitation des produits forestiers non ligneux, 	<p>PF (Réduction de l'impact changement climatique 33,64 milliards de FCFA.- US \$ 20 millions)</p>

et la dégradation des terres	<ul style="list-style-type: none"> -Améliorer les espèces sylvicoles, promouvoir l'agroforesterie, restaurer les terres dégradées. -Promouvoir la gestion durable des terres par les techniques d'amélioration de la conservation des eaux et du sol (CES). - Développer l'approche paysagère pour la gestion durable des terres et la conservation des eaux et des sols. 	<ul style="list-style-type: none"> amélioration des rendements agricoles, recours à la pharmacopée traditionnelle). -Préservation de la diversité faunique et floristique terrestre. - Durabilité de la qualité des sols 	<p>PNIA (appuyer la diffusion d'innovations technologiques 0,43 milliards de FCFA –US \$ 0,7 millions-, techniques CES 5 milliards de FCFA –US \$ 8,4 millions-).</p>
Gestion des catastrophes hydrométéorologique			
Construire la résilience notamment par la lutte contre l'érosion côtière	<p>Réduire la vulnérabilité et accroître la résilience, notamment pour la section Sassandra - Vridi – Port- Bouët</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluer les risques hydrométéorologiques et mettre en œuvre les mesures d'atténuation - Mettre en place un système d'alertes multirisques - Mettre en place un plan de contingence et des plans de réponse efficaces - Informer, éduquer et communiquer sur les risques hydrométéorologiques - Renforcer les capacités des acteurs en matière de Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) et de gestion de catastrophes - Evaluer de manière systématique les pertes et dommages et assurer le relèvement et la construction post-catastrophe - Développer l'observation du trait de côte et identifier les territoires à risque d'érosion (surveillance de l'érosion côtière). -Protéger l'habitat (faire appliquer la réglementation sur la construction et l'extraction de sable sur le littoral, déménager et reconstruire les ouvrages en danger sur une ligne de repli, construire des ouvrages de protection active -épis, brise-lames, passive, de restauration -rideaux pare vent, revégétalisation, voire reboisement –mangroves-). -Mettre en place un fonds microprojets expérimentaux de protection locale contre l'érosion 	<ul style="list-style-type: none"> - Préservation de l'agriculture (zone de plantations de palmiers à huile, d'ananas, de bananiers, d'hévéas et de cocotiers). - Préservation de la diversité biologique lagunaire et côtière. - Préservation de l'habitat - Préservation des zones côtières vulnérables 	<p>SACCL (modélisation dynamique du profil littoral 0,184 milliard de FCFA –US \$ 0,31 million-, reboisement de mangroves et autres espèces appropriées 0,65 milliard de FCFA –US \$ 1,1 millions, mise en place d'un fonds 1,95 milliards de FCFA –US \$ 3,3 millions-.</p> <p>SACCL considère secondaire l'aménagement contre l'érosion à Assinie 19,97 milliards FCFA –US \$ 33,6-, autour du canal de Vridi, l'ouverture de la sortie du Comoé 22,55 milliards de FCFA –US \$ 38 millions-.</p>

4. Processus de planification, mise en œuvre et suivi de l'INDC

La Côte d'Ivoire prendra les mesures suivantes pour mettre en œuvre ces INDC, en assurer le suivi et le cas échéant l'actualisation/révision².

	Description	Objectif
Cadre législatif et réglementaire	Adoption de textes juridiques relatifs à la mise en œuvre, au suivi-évaluation des INDC et aux résolutions de la Conférence des Parties à la CCNUCC.	Pérenniser les actions de développement sobre en carbone à travers les divers gouvernements successifs
Cadre institutionnel	Création d'un Comité Interministériel des Changements Climatiques (CICC) réunissant les ministres en charge des secteurs pertinents, présidé par le Premier Ministre et chargé notamment du suivi de la mise en œuvre des INDC	Assurer une mise en œuvre efficace d'une politique nationale transversale en matière de climat
	Création d'un Secrétariat du CICC (SCICC) ancré au MINESUDD et chargé d'appuyer techniquement le CICC dans la planification, la coordination de la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des INDC et doté d'une feuille de route claire calée sur la périodicité des PND	
Opérationnalisation des INDC	Evaluation de l'impact climat de toute loi ou politique/programme/projet public nouveau (étude d'impact)	Intégrer les considérations d'atténuation et d'adaptation dans les processus de décision publique
	Traduction des INDC en programmes opérationnels sectoriels articulés avec/repris dans le PND	Opérationnaliser les INDC notamment via le processus de planification nationale
	Intégration des Changements Climatiques (CC) dans la planification nationale (PND) et les politiques sectorielles ainsi que la planification locale.	Mettre en cohérence les PND et les plans et politiques sectoriels (par exemple PNIA) en particulier avec la réduction des risques de catastrophes naturelles avec les objectifs et actions d'atténuation et d'adaptation du pays formulés dans ces INDC
	Quelques études complémentaires (à réaliser après soumission des INDC) : - Consolider l'inventaire national des émissions de GES - Affiner les coûts des Actions des INDC - Renforcer la connaissance de l'utilisation et de la gestion des terres en Côte d'Ivoire (images satellites + enquête terrain) - Etudier le potentiel d'EnR en Côte d'Ivoire ³ - Elaborer une stratégie climat-énergie - Etudier le renforcement de la prise en compte de l'énergie et du climat dans la politique agricole en prévision de l'élaboration du PNIAC [Plan National d'Investissement Agriculture et Climat] 2020-2030 - Proposer un réseau optimal de référence de surveillance de variations de niveaux de nappes d'eau à partir de piézomètres existants traduisant la relation climat / régime hydrologique des cours d'eau - Etudier l'opportunité d'un prix et d'un marché carbone au niveau domestique et régional (cf. infra)	Chiffrer et affiner la description des Actions d'atténuation et d'adaptation des INDC
	Etude de la faisabilité d'un système de codage des dépenses liées au CC dans le budget de l'Etat	Suivi des recettes et dépense climat dans le budget national
	- Amélioration des systèmes d'établissement et de collecte des données sur les émissions de GES - Réalisation d'un inventaire annuel de GES	Obtenir des données fiables sur les émissions de GES
	Création d'un Observatoire de la qualité de l'air (CO, SO, etc.) et de suivi des GES	Suivi de la qualité de l'air
	Renforcement des actions de recherche-développement et de transfert en matière de technologies propres.	
	Communication	- Démarrage d'une campagne de communication fin 2015 sur les INDC et la COP 21, notamment en direction du secteur privé et des collectivités territoriales ; - Renforcement des capacités des acteurs locaux avant les campagnes de sensibilisation ; - Mise en place d'un site internet dédié sur la politique nationale en matière de changement climatique / INDC où les indicateurs supra seront publiés
Actualisation/Révision des INDC	Périodicité : Révision à la lumière des résultats de la COP21, si nécessaire. Tous les 5 ans en lien avec le PND sauf indication contraire issue des COP	
	Responsable : Secrétariat SCICC	

² Selon l'issue des négociations sur l'élaboration d'un nouvel accord international sur le climat.

³ LA Côte d'Ivoire mène actuellement une étude sur le potentiel de la bioénergie.

5. Moyens de mise en œuvre

Financement	<i>La Côte d'Ivoire entend mobiliser les sources suivantes pour financer les Actions d'atténuation et d'adaptation de ces INDC :</i>	
	<i>Finance privée</i>	La Côte d'Ivoire entend mobiliser des financements privés internationaux ou domestiques (fonds propres et prêts) dans toute la mesure du possible pour le co-financement d'actions pertinentes de ces INDC, particulièrement les actions pouvant générer une rentabilité financière acceptable pour le secteur privé. A cet effet, la Côte d'Ivoire s'attachera à augmenter le taux de bancarisation, stimuler la formation de l'épargne, et renforcer les marchés financiers et système bancaire domestiques, ainsi que l'attractivité de la Côte d'Ivoire pour les investissements étrangers (climat des investissements)
	<i>Budget national</i>	La Côte d'Ivoire prendra sa part dans le financement des actions de ces INDC qui relèvent du budget de l'Etat. Cet effort de l'Etat peut prendre la forme soit de dépenses budgétaires directes soit transiter par des fonds spécifiques financés notamment à partir du budget de l'Etat.
	<i>Bailleurs de fonds / PTF</i>	La Côte d'Ivoire sollicitera l'appui des bailleurs de fonds et PTF (dons, prêts et assistance technique) pour le financement des actions de ces INDC. L'accès aux prêts souverains des Institutions financières de développement (IFD) sera crucial.
	<i>Fonds vert pour le climat</i>	La Côte d'Ivoire réfléchit à l'opportunité de mettre en place une entité nationale accréditée au Fonds Vert pour le Climat (FVC). Elle a déjà entrepris son processus de préparation pour l'opérationnalisation du FVC au niveau national (Readiness Programme)
	<i>Marchés du carbone</i>	La Côte d'Ivoire soutient l'inclusion des marchés internationaux du carbone tels que le Mécanisme pour un Développement Propre (MDP) dans un accord post 2020 sur le climat et propose qu'un tel instrument, couplé à un régime comptable approprié (MRV), puisse être utilisé pour aider à financer certains investissements dans les infrastructures sobres en carbone et résilientes au changement climatique. La Côte d'Ivoire considère que certaines des options de développement sobres en carbone contenues dans ces INDC, ou des actions supplémentaires, pourraient être financées entièrement ou en partie, par le transfert international d'actifs carbone en tenant compte des considérations d'intégrité de l'environnement et de transparence.
	<i>Autres instruments économiques</i>	L'opportunité de déployer des outils permettant de générer un signal prix sur le coût social du carbone (marché ou taxe carbone) et ainsi d'internaliser l'externalité carbone sera explorée
	<i>Première tranche quinquennale</i>	Une première tranche quinquennale d'Actions à financer est en préparation et sera présentée lors du 4 ^{ème} trimestre de 2015. Elle sera cohérente avec, et reflétée dans, le PND 2016-2020.
Renforcement des capacités	Atténuation	<ul style="list-style-type: none"> - A tous les niveaux : lien entre développement, réduction de risques de catastrophes naturelles, énergie et changement climatique - Pour les décideurs : intérêts d'intégrer la réflexion énergie-climat dans toutes les politiques sectorielles - Pour les opérateurs: mise en œuvre du développement bas-carbone, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> <u>Agriculteurs</u> : Pratiques agricoles permettant une intensification soutenable de la production ; modes de gestion et valorisation des résidus agricoles. <u>Entrepreneurs</u> : Les clefs du succès pour développer un projet d'énergie renouvelable en milieu rural ; valorisation de produits issus d'une agriculture soutenable.
	Adaptation	<p>Le renforcement des capacités des acteurs (surtout femmes, agriculteurs, etc.) porte sur de nouveaux itinéraires techniques dans le cadre des modes de productions intensifiés et durables.</p> <p><i>Informé, éduquer et communiquer sur les risques climatiques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le système d'observation des phénomènes météorologiques à travers les stations synoptiques - Mettre en place un système d'alertes précoces multi-risques - Renforcer les capacités nationales et locales en matière de réduction des risques de catastrophes et de préparations d'urgence en cas de catastrophes <p><i>Système de Gestion de l'Information Environnementale</i></p> <ul style="list-style-type: none"> -Créer un centre de gestion de la qualité de l'air chargé des activités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la veille sur la pollution de l'air ambiant - Evaluer les rejets de polluants à la source - Informer le public sur l'état de la qualité de l'air - Fournir à l'État des rapports sur la pollution de l'air pour une prise de décision - Favoriser la mise en place d'un observatoire de la qualité de l'air - Renforcer la coopération régionale et internationale dans le domaine de la qualité de l'air

		<ul style="list-style-type: none"> - Former un(e) responsable de cet observatoire / centre de gestion de la qualité de l'air. - Créer un réseau d'observation et de suivi de la dynamique du trait de côte à l'échelle nationale afin d'identifier les territoires à risque d'érosion côtière et examen d'un ou de plusieurs indicateurs traduisant la relation climat / érosion côtière
Transferts et développement de technologie, R&D	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des partenariats entre les entreprises et les centres de recherche sur le développement de solutions bas-carbone. - Meilleur accès à des outils (par exemple calage des cycles culturels à la saison pluvieuse) 	

6. Annexes

Principales abréviations

BAD	Banque Africaine de Développement
CC	Changements Climatiques
CES	Conservation des Eaux et du Sol
COP	Conférence des Parties (à la CCNUCC)
CPDN	Contribution Prévues Déterminées au plan National
EE	Efficacité Energétique
ENP	Etude Nationale Prospective Côte d'Ivoire 2040
EnR	Energies renouvelables
FCFA	Franc CFA
GES	Gaz à Effet de Serre
IFD	Institutions Financières de Développement
INDC	Intended Nationally Determined Contribution (CPDN)
IREN	Institut de Recherche sur les Energies Renouvelables
NAMAs	Nationally Appropriate Mitigation Actions
OCDE	Organisation pour la Coopération Economique et le Développement
PF	Politique Forestière et Plan Stratégique de mise en œuvre
PIB	Produit Intérieur Brut
PND	Plan National de Développement
PNIA	Plan National d'Investissement Agricole
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PPA	Parité de Pouvoir d'Achat (Purchasing Power Parity)
PSDEPA	Plan Stratégique Développement de l'Elevage, de la Pêche et de l'Aquaculture
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
REDD+	Réduction des Emissions des GES issus de la Déforestation et de la Dégradation des forêts (Reduced Emissions from Deforestation and Forest Degradation)
SACCL	Stratégie d'Adaptation au Changement Climatique sur le Littoral de Côte d'Ivoire
SCECCI	Stratégie de Gestion de l'Environnement Côtier en Côte d'Ivoire et Plan d'Action National
SNDCV	Stratégie Nationale de Développement Cultures Vivrières autres que le Riz
SNDR	Stratégie Nationale révisée de Développement de la filière Riz
US \$	Dollar des Etats Unis
UTCATF	Utilisation des terres, changements d'affectation des terres et forêts

Références

Général/transversal	
Planification	<ul style="list-style-type: none"> - Plan national de développement (PND) 2012-2015 - Projet de PND 2016-2020 - Etude Nationale Prospective « Côte d'Ivoire 2040 » (projet)
Données pays	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche pays BAD et Délégation de l'Union européenne - Enquête démographique et de santé et à indicateurs multiples 2011-2012 (juin 2013)
Atténuation	
Général	<ul style="list-style-type: none"> - Première communication nationale auprès de la CCNUCC de 2000 - Deuxième communication nationale auprès de la CCNUCC de 2010 - Projet de Troisième communication nationale (en cours de finalisation)
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - PNIA 2010-2015 - Stratégies filières (SNDR, SNDCV, 3e Plan Palmier, Plan Hévée, Plan Cacao)
Energie	<ul style="list-style-type: none"> - Code de l'électricité - Projet de Plan Directeur Production et Transport d'Energie Electrique 2014-2030 - Plan d'Action pour les Energies Renouvelables (PANER), - Plan d'Action pour l'Efficacité Energétique (PANEE) - Agenda d'Action pour l'Énergie Durable Pour Tous (SE4ALL)
Forêt	<ul style="list-style-type: none"> - Nouveau code de la forêt 2014 - ONU-REDD+ (R-PP)
Industrie	<ul style="list-style-type: none"> - Politique industrielle
Adaptation	
Cadre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Plan National de Développement 2011-2015 et 2016-2020 (PND). - Programme National d'Investissement Agricole 2010-2015 (PNIA). - Stratégie Nationale de Développement Cultures Vivrières autres que le riz 2013-2020 (SNDCV). - Stratégie nationale révisée de développement de la filière riz 2012-2020 (SNDR) - Plan stratégique développement de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture 2014-2020 (PSDEPA) - Stratégie de Gestion de l'Environnement Côtier en Côte d'Ivoire et Plan d'Action National 2016-2020 (SGECCI) de 2015. - Communication Nationale initiale de la Côte d'Ivoire à la CCNUCC (2000) - Deuxième Communication Nationale de la Côte d'Ivoire à la CCNUCC (2010) - Programme National Changement Climatique 2015-2020 (PNCC). - Politique nationale de l'environnement 2011.
Vulnérabilité	<ul style="list-style-type: none"> - ABBOTT, P. (2013), Filières cacao et coton en Afrique de l'Ouest: Rôles des politiques et des institutions dans l'intégration des petits agriculteurs aux systèmes des marchés, Dans : Reconstruire le potentiel alimentaire de l'Afrique de l'Ouest, A. Elbehri (ed.), FAO/FIDA. - AHOSSANE K., JALLOH A., NELSON G., THOMAS T.S. (2012) : Agriculture Ouest Africaine et changement climatique : analyse exhaustive – Côte d'Ivoire. - AGBRI L. (2014) : L'agriculture intelligente face au climat en Côte d'Ivoire : état des lieux et besoins d'appui pour mieux intégrer l'agriculture intelligente face au climat (AIC) dans le PNIA. - YAO N'GUETTIA R. (2013) : Etude de la vulnérabilité du secteur agricole face aux changements climatiques en Côte d'Ivoire www.rti.ci/infos_Politique.html du 22 05 2013) http://www.gcca.eu/fr/intra-acp/climate-support-facility/cote-divoire-definition-dun-cadre-institutionnel-de-mise-en
Actions	<ul style="list-style-type: none"> - Centre du commerce international (2011) : Coton et changement climatique, impacts et options de réduction et d'adaptation. - FIDA (2014) : Projet d'appui à la production agricole et à la commercialisation – extension Ouest (PROPACOM-Ouest). Rapport de conception finale. Rapport principal et appendices. - SALVA-TERRA (2013) : Etude coûts - bénéfices de la REDD+ en Côte d'Ivoire et mobilisation des acteurs des grandes filières agricoles et forestières. - Stratégie d'adaptation au CC pour le littoral de Côte d'Ivoire, 2012.